



RFP # 100008756

QUESTION 1. Bonjour, est-ce possible de nous appeler concernant les exigences relatives à la sécurité.

RÉPONDRE 1.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

Exigences de sécurité pour les fournisseurs canadiens : N° de dossier de TPSGC – LVERS des services professionnels centralisés # 6

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2. CHACUN des membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant qui doit avoir accès aux renseignements PROTÉGÉS, aux biens ou aux zones de travail restreints devra posséder une COTE DE FIABILITÉ valide, émise ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignement ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés, et s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

4. L'entrepreneur NE doit PAS attribuer de contrat de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.

5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions des documents suivants :
a. Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
b. Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

2. On rappelle au soumissionnaire d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution d'un contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.

3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du Programme de sécurité industrielle (PSI) de Services publics et Approvisionnement Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>)

QUESTION 2. Est-ce que les vendeurs sont permis de faire une soumission pour la traduction uniquement d'anglais aux autres langues (et la réception uniquement en anglais)? Ou, est-ce que la soumissionnaire retenu doit-être capable de faire la traduction d'anglais et français aux autres langues (numéro CT02 sur la page 13)?



RÉPONDRE 2. Tel qu'indiqué dans le RFP dans CT02, le soumissionnaire DOIT fournir un service de réceptiioniste bilingue (français et anglais). Dans C2 (A & B), les points sont assignés aux soumissionnaires capacité de fournir les services de traduction d'anglais aux autres langues, ainsi que français aux autres langues. Si le soumissionnaire n'offre pas français aux autres langues, ils vont recevoir zéro points pour C2 (B).

QUESTION 3. Qui est le fournisseur de ce service maintenant?

RÉPONDRE 3. MCIS.

QUESTION 4. Quels sont les tarifs du contrat en place au moment (eg: combine par minute pour espagnol, français, etc.)

RÉPONDRE 4. Nous ne sommes pas dans une position de partager le coût par minute, le valeur de contrat pour cet année est \$40,000

QUESTION 5. Pouvez vous me dire comment une entreprise pourra déposer une offre via le module de soumission. Cest la première fois et nous avons besoin de clarification.

RÉPONDRE 5.

A5. 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être reçues au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqué à la page 1 de la demande de soumissions.

RETOURNER LES SOUMISSIONS À : Emploi et Développement social Canada (EDSC)

Courriel : nc-solicitations-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca

(Note aux soumissionnaires : limiter les courriels à 13 Mo pour éviter les problèmes de transmission.)

QUESTION 6. Je vous écris à propos de demande de proposition pour services d'interprétation par téléphone publié hier sur le site web de services publics et approvisionnement Canada. Je suis très intéressé de soumettre une soumission pour ce contrat et je suis certain que je suis un candidat excellent. Mais, une côte de sécurité est requis, et pour l'obtenir j'ai besoin du parrainage de la gouvernement fédéral. Je veux savoir comment procéder comme je suis vraiment intéressé d'obtenir ce contrat.

RÉPONDRE 6.

Tel qu'indiqué dans le DDP :

Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires doivent consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/escsrc/introduction-fra.html>).



L'agent de sécurité d'entreprise doit s'assurer via le [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](#) que le soumissionnaire et les individus proposés sont en possession de la cote de sécurité nécessaire au niveau requis, tel qu'indiqué dans la section 6 – Clauses du contrat subséquent.

QUESTION 7. Par hasard, est-ce que vous pouvez indiquer si les soumissionnaires provenant des États-Unis pourraient être considérées pour participer dans ce demande pour les Services d'interprétation par téléphone?

RÉPONDRE 7. L'avis a été mis à jour pour les accords commerciaux applicables pour cette exigence. Le seul accord commercial applicable est l'ACI (Accord sur le commerce intérieur). Les entreprises à l'extérieur du Canada ne seraient pas admissibles à soumissionner pour cette exigence.

QUESTION 8. Est-ce que les companies hors du Canada peuvent appliquer pour cela? (comme d'Inde ou des États-Unis)

RÉPONDRE 8. L'avis a été mis à jour pour les accords commerciaux applicables pour cette exigence. Le seul accord commercial applicable est l'ACI (Accord sur le commerce intérieur). Les entreprises à l'extérieur du Canada ne seraient pas admissibles à soumissionner pour cette exigence.

QUESTION 9. Est-ce qu'on a besoin de venir à vos bureaux pour des réunions?

RÉPONDRE 9. L'avis a été mis à jour pour les accords commerciaux applicables pour cette exigence. Le seul accord commercial applicable est l'ACI (Accord sur le commerce intérieur). Les entreprises à l'extérieur du Canada ne seraient pas admissibles à soumissionner pour cette exigence.

QUESTION 10. Est-ce que les tâches peuvent-être complétés (reliés au DDP) hors du Canada? (comme d'Inde ou des États-Unis)

RÉPONDRE 10. L'avis a été mis à jour pour les accords commerciaux applicables pour cette exigence. Le seul accord commercial applicable est l'ACI (Accord sur le commerce intérieur). Les entreprises à l'extérieur du Canada ne seraient pas admissibles à soumissionner pour cette exigence.

QUESTION 11. Est-ce que les soumissions peuvent-être soumis électroniquement par courriel?

RÉPONDRE 11. D'après la première page du DDP : RETOURNER LES SOUMISSIONS À : Emploi et Développement social Canada (EDSC), Courriel : nc-solicitations-gd@hrsdc-rhdcc.gc.ca
(Note aux soumissionnaires : limiter les courriels à 13 Mo pour éviter les problèmes de transmission.)
